

# L'économie

INTERVIEW AVEC JEAN-PIERRE PHILIBERT

## La Fedom va donner le coup d'envoi de la concertation sur l'après-Lodeom

Le président de la Fédération des entreprises d'Outre-mer revient sur les inquiétudes des milieux économiques ultra-marins. Peu convaincu par les propos rassurants du gouvernement, il demande des mesures rapides pour lever les blocages. L'organisation patronale doit aussi donner début avril le coup d'envoi des débats pour l'élaboration du dispositif qui succèdera à la Lodeom après 2017. La Fedom ira pour cela à la rencontre de ses adhérents.

**Les milieux économiques d'outre-mer manifestent une inquiétude grandissante. Confirmez-vous cet état d'esprit général ?**

Je note en effet beaucoup d'inquiétude et de circonspection dans les milieux économiques. Le gouvernement déclare que la croissance est là, mais on ne voit pas encore vraiment de signes encourageants.

Il y a des dispositifs qui ont besoin d'être sécurisés, des dossiers d'investissements, notamment dans la construction de logements, bloqués dans les tuyaux de l'agrément. La commande publique se raréfie et les outils de la dernière loi de finances ne sont pas encore totalement efficaces pour donner une impulsion positive.

**Le pacte de responsabilité ne donne pas de résultats ?**

La principale mesure c'est le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Je rappelle qu'il doit se mettre en place en deux temps et qu'on en est qu'au tout début. Le CICE est une bonne mesure, qui réduira les coûts pour les entreprises, mais il ne va pas générer de l'activité.

D'autres dispositions votées notamment à l'Assemblée nationale devraient donner des résultats concrets, mais cela ne se voit pas dans l'immédiat. Il y a toujours ce phénomène de décalage.

Ce dont les entreprises, notamment dans la construction, ont impérativement besoin, c'est de la commande publique. Or, celle-ci a tendance à diminuer et il est difficile de dire comment elle va évoluer, d'autant que l'on est entré dans une période électorale qui s'annonce longue, avec les départementales, puis les régionales en fin d'année. Sans oublier la période pré-électorale pour l'échéance de 2017...

**Les problèmes évoqués avec Bercy sont récurrents. Pourquoi parle-t-on toujours de dossiers bloqués ?**

Vous avez raison, c'est récurrent. À mon sens, c'est un problème d'autorité de l'État. Le gouvernement nous dit qu'il a sécurisé les dispositifs d'aides à l'investissement et au fonctionnement des entreprises d'outre-mer au niveau de la Commission européenne. Avec nos amis d'Eurodom, nous en doutons.

**« Faut-il une nouvelle loi généraliste pour l'Outre-mer ou au contraire, ce qu'on n'a pas su faire en 2009, cibler des mesures en fonction des besoins différents des territoires ? »**

S'il y a des blocages aujourd'hui, c'est bien la preuve de ce que nous avançons. C'est la raison pour laquelle nous demandons en urgence la renégociation du RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie). C'est un peu technique, mais c'est ce qui nous donnera une sécurité juridique pleine et entière.

**La ministre des Outre-mer s'est pourtant voulue rassurante à ce sujet dans une interview accordée au Journal de l'île. Cela n'a pas convaincu la Fedom et l'Eurodom qui lui ont répondu. Vous avez écrit également au Premier ministre. George Pau-Langevin est-elle allée trop vite ?**

Je crois que la ministre des Outre-mer est dans son rôle quand elle dit qu'elle fera en sorte que tout se passe du mieux possible. Nous sommes dans le nôtre en lui répondant que nous ne sommes pas convaincus, d'un point de vue juridique. Les entreprises ont horreur de l'insécurité fiscale et législative. Elles ont toujours demandé à avoir des réglementations sécurisées qui tiennent dans le temps. Cela n'est pas le cas aujourd'hui. Le gouvernement le sait puisqu'il a demandé lui aussi la renégociation du RGEC. Les entreprises ultra-marines ont besoin d'y voir clair et le plus rapidement possible.

**Le dialogue est-il plus tendu avec le gouvernement et notamment le ministère des Outre-mer ?**

Non, le dialogue est constant et continu avec le gouvernement. Mais incontestablement, ces dysfonctionnements nous inquiètent... J'avais estimé, lors du vote de la loi de fi-



Jean-Pierre Philibert (à gauche sur la photo), président de la Fedom : « Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans une période où cela ne se passe pas très bien et nous avons besoin de décisions rapides ».

nances, que les choses s'étaient plutôt bien passées. Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans une période où cela ne se passe pas très bien et nous avons besoin de décisions rapides.

**L'avenir de la loi d'orientation pour l'Outre-mer (Lodeom) est incertain au-delà de 2017. Les discussions ont-elles démarré pour envisager l'après ?**

La Lodeom est un ensemble de mesures essentielles pour tenir compte des handicaps structurels des Outre-mer : on pense aux aides à l'investissement que représentent la défiscalisation et le crédit d'impôt. Il y a aussi des aides au fonctionnement : les dispositifs d'exonérations de charges, d'abattements à l'IS, la définition des secteurs prioritaires de la zone franche...

Je ne crois pas une seconde que le néant succèdera à la Lodeom en 2017. Mais il faut préparer l'après. Notre assemblée générale sera le cadre du coup d'envoi de ces négociations. Nous devons nous poser une première question : faut-il une nouvelle loi généraliste pour l'Outre-mer ou au contraire, ce qu'on n'a pas su faire en 2009, cibler des mesures en fonction des besoins différents des territoires.

C'est-à-dire que la Réunion pourrait par exemple avoir une "Lodeom 2" qui serait, pourquoi pas, différente de celle des Antilles...

**Quatre textes plutôt qu'un seul semblent un pari compliqué, ne pensez-vous pas ? L'expérience passée tend à le montrer...**

Il ne s'agirait pas de quatre textes puisqu'il y aura sans doute un tronc commun. Mais c'est vrai. On n'a pas réussi en 2009 avec la zone franche à définir des secteurs prioritaires qui soient différents par territoire... C'est compliqué d'avoir un traitement différencié, car il faut veiller à ce que ce ne soit pas ressenti par les uns et par les autres comme des mesures inéquitables. Il n'empêche que l'Outre-mer est très hétérogène. Les problématiques et les besoins sont différents. Mais ce n'est pas à moi de décider, c'est la concertation qui le dira.

Nous devons ensuite redéfinir s'il faut mettre davantage l'accent sur l'aide à l'investissement ou l'aide au fonctionnement. Nous devons demander évidemment les deux, mais dans quelles proportions ? C'est un deuxième grand débat. Pendant ces deux années de lutte, 2015 et 2016, nous allons devoir élaborer notre plateforme pour nous adresser à l'ensemble des candidats, c'est une période qui s'annonce extrêmement importante.

L'équipe de la Fedom fera le tour de ses adhérents et fédérations, territoire par territoire, afin de leur demander quelles sont les pistes à privilégier pour l'avenir. Nous irons aussi à la rencontre des élus car nous n'élaborerons pas de texte tout seul dans notre coin.

**« Nous demandons en urgence la renégociation du RGEC. C'est ce qui nous donnera une sécurité juridique pleine et entière. »**

**La Fedom tient son assemblée générale le 10 avril. Votre mandat de président sera remis en jeu. Souhaitez-vous le conserver ?**

Oui, je serai candidat. Nous avons une Fedom qui s'est élargie, avec l'arrivée de Saint-Barthélemy ainsi que de nouveaux adhérents, qui sont de grands groupes outre-mer... Tout cela nous donne une légitimité et une représentativité encore plus forte vis-à-vis du gouvernement.

Le mandat de président de la Fedom dure trois ans. Cela va permettre de passer les deux prochaines années qui sont essentielles. Je souhaite, avec un conseil d'administration renouvelé, qui pourrait davantage faire la place aux femmes ainsi qu'aux jeunes, conduire cette réflexion et ces propositions pour le développement économique de nos Outre-mer.

Propos recueillis par Thomas Lauret